Trente-neuvième Année — N° 172 | UN NUMÉRO : 15 CENTIMES | JEUDI 21 JUIN 1894.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois . . 26 fr. . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28 — à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 20 JUIN 1894

L'ESPRIT NOUVEAU

M. Spuller vient d'adresser au rédacteur en chef du *Progrès de l'Est*, une lettre où il s'explique sur la politique qu'il a pratiquée pendant son passage au ministère et qui lui a valu tant d'éloges honorables et d'attaques intéressées, politique qui s'est résumée dans ces deux mots : l'esprit nouveau. Les commentaires perfides dont fut accueillie l'heureuse définition que M. Spuller en avait faite, n'ont point égaré l'opinion, qui s'est refusée à voir dans l'esprit nouveau un esprit de réaction, au sens particulier qui s'attache aujourd'hui à ce dernier mot.

M. Spuller écrit avec autant d'autorité que de bon sens : « Je suis convaincu que notre cher et glorieux parti se heurtera à des difficultés peut-être insurmontables, s'il ne consent pas *à se renouveler dans son esprit*. Les jeunes générations ayant autre chose à faire que ce que nous avons fait nous-mêmes ne peuvent pas, ne veulent pas se traîner dans notre sillon. Elles veulent qu'on leur parle un autre langage, qu'on les entretienne d'autre chose que de *nos querelles vieilles et sans intérêt*... »

A l'heure actuelle, il s'agit bien, en effet, d'un progrès, et les dernières élections ont montré que le pays en avait assez des vieilles querelles entretenues par la routine, des *vieilles formules que certains hommes politiques* ne veulent pas répudier et qui les astreignent à une stérilité d'efforts si préjudiciable aux intérêts du pays tout entier.

On a taxé M. Spuller d'esprit rétrograde, alors qu'au contraire il s'efforçait de donner un avertissement salutaire aux esprits endormis dans la routine des préjugés démodés et des programmes vieillis.

Les gens de bonne foi ont accueilli avec faveur les déclarations sincères que M. Spuller a faites dans un but d'intérêt général et dans la pensée d'aller au devant de l'opinion. Seuls, les sectaires se sont refusés à l'entendre et se sont efforcés de faire croire à la continuation de la lutte, alors qu'une ère de tolérance et de libéralisme allait s'ouvrir, sous l'influence bienfaisante de la politique pontificale ; ils ont essayé de rallumer des brandons de discorde et de les faire brûler d'un nouvel éclat, pour s'imposer au pays comme des sauveteurs nécessaires et des prévoyants protecteurs.

Ce rôle leur échappait et il ne leur restait plus qu'à disparaître. Aussi ont-ils lutté de toutes leurs forces contre la politique d'apaisement, élevant sans cesse de nouveaux obstacles à ceux qui s'en faisaient les protagonistes éclairés. Mais l'opinion s'est ressaisie : elle a vu de quel côté était la bonne foi ; les leçons qu'elle a reçues durant ces dernières années ont porté leurs fruits. Ceux qui avaient cru pouvoir l'aveugler plus longtemps, s'en aperçevront avant peu.

UN DISCOURS DE M. DE RAMEL

LA QUESTION OUVRIÈRE

Paris, 19 juin. — Ce soir, à 7 heures 1/2, a eu lieu, au Cercle catholique, rue du Luxembourg, sous la présidence de M. de Ramel, député du Gard, le banquet annuel des étudiants catholiques ; 300 personnes y assistaient.

A la table d'honneur, nous remarquons Mgr d'Hulst, député du Finistère; MM. Terrat, président; l'abbé Fonssagrives, aumônier du Cercle; comte de Las Cazes, l'abbé Frish de Claye; l'abbé Budit, Joseph Ménard, de Saint-Auban.

Au dessert, M. Terrat, président du Cercle, a porté un toast au Saint-Père, qui trace aux sociétés les lois qu'elles devront suivre, sous peine d'aller aux abîmes, qui rappelle aux gouvernants et aux gouvernés, aux ouvriers et aux patrons l'intégralité de leurs devoirs, ce qui est le seul moyen de leur assurer la conquête de leurs droits.

Après quelques paroles de l'abbé Fonssagrives, aumônier du Cercle, M. de Ramel a prononcé un magistral discour, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire *in extenso* et dont voici les passages principaux.

M. de Ramel débute en adressant quelques mots de félicitations à M. Terrat et à l'abbé Fonssagrives; puis il rappelle qu'il fut membre du Cercle et qu'il en suit avec intérêt le développement.

Il retrace ensuite le rôle du Cercle dont il énumère les œuvres, si belles, si généreuses, si chrétiennes, qui sont la couronne du Cercle et en rehaussent l'éclat.

Parmi ces œuvres, il cite les conférences de Saint-Vincent-de-Paul, les patronages d'ouvriers, les écoles du soir.

Votre ardeur généreuse, dit-il, vous pousse à chercher la solution de problèmes sociaux, sans cesse posés, et brutalement posés par le choc des intérêts, dans la lutte de la vie.

Comme vous, je poursuit, avec ardeur, la solution de ces questions captivantes, pour tous ceux qui aiment leurs semblables, et voudraient améliorer le sort de ceux qui peinent dans le dur labeur.

Il semble que le législateur doit pouvoir trouver des concessions de nature à conjurer les inégalités et les fatalités du sort à atténuer les brutalités de la loi économique de l'offre et de la demande. Misère naît de l'imprévoyance du sort.

Pour ma part, je dois l'avouer humblement, je ne connais aucune loi, aucun texte, aussi habilement rédigé qu'il soit, aucune organisation législativement créée qui vaille ce que vous faites. Vous avez trouvé la vraie solution du problème social : l'initiative généreuse et hardie dans la mutualité. Hors de là, il n'y a guère que des déceptions et des mécomptes et parfois même des effets reflexes diamétralement opposés à ceux attendus.

Une législation athée, qui remet l'idée sublime du devoir envers son semblable, ne peut produire que des fruits amers et augmenter même les tristesses de la misère parce qu'elle fait concevoir une espérance qui enflamme les esprits, attise les désirs, fomente parfois des révoltes et aboutit à l'impuissance.

Est-ce à dire que les pouvoirs publics doivent rester inactifs et ne pas poursuivre, par les moyens dont ils disposent, l'amélioration du sort des travailleurs ? Non, certes, car si je croyais qu'il en fut ainsi, à l'heure même *je résilierais le mandat qui m'a envoyé à deux reprises* différentes siéger au Parlement.

Je représente une population ouvrière de dix mille mineurs, et deux mille forgerons figurent parmi mes électeurs.

C'est parce que cette population ouvrière que j'aime et qui mérite d'être aimée est digne qu'on s'intéresse à son sort que j'ai désiré être élu par elle.

Assurément, je crois que le législateur doit ordonner des mesures de prévoyance et de sécurité, qu'il peut efficacement rendre l'assurance contre les accidents obligatoire dans les industries dangereuses, qu'il peut faciliter l'augmentation des pensions de retraite et l'encourager en organisant la mutualité.

Ce sont là œuvres législatives auxquelles j'ai particulièrement consacré mes efforts ; mais ne reste-t-il pas tant d'autres questions presqu'insolubles, celles relatives à la durée du travail et à la fixation du salaire.

Je n'hésite pas à dire que toute œuvre législative qui n'est pas soutenue, élevée, amenée par l'esprit chrétien, la solidarité et la charité, qui ne rapproche pas le patron de l'ouvrier, qui n'unit pas les ouvriers entre eux dans la fraternité que nous souhaitons, restera stérile.

Je me souviens que dans une séance des plus agitées du Palais-Bourbon, un des orateurs de l'extrême-gauche prétendait que l'Eglise n'avait su donner pour toute satisfaction à l'homme qui souffre, que l'éternelle résignation; et il ajoutait qu'aujourd'hui le peuple réclamait non l'espérance d'outre-tombe et la résignation, mais les satisfactions matérielles et présentes.

Je ne puis m'empêcher de répondre qu'en échange de ce qu'il appelait l'éternelle résignation, lui et ses amis ne lui donnaient que la révolte et l'éternelle désilusion.

En terminant son discours, M. de Ramel boit aux membres du cercle, au rôle actif que les principes puisés dans l'association leur permettront de remplir quand, à leur tour, ils seront entrés dans la vie publique.

Ce discours a été interrompu par de nombreux applaudissements. Un triple ban a salué les dernières paroles.

Enfin Mgr d'Hulst, dans un toast des plus spirituels, a comparé les jeunes gens du cercle au vin de champagne qui rend la santé aux malades et leur permet de surmonter leurs souffrances. Comme ce vin, mes amis, vous sauverez la France par vos vertus chrétiennes et vous lui rendrez sa force et sa gloire d'antrefois.

STAMBOULOFF JUGÉ PAR FERDINAND Ier

M. Alexandre Hepp, du *Gaulois*, a été reçu par le prince de Bulgarie, qui lui a fait sur la chute de M. Stamboloff d'intéressantes confidences :

« — Je n'éprouve nul embarras à parler de Stamboloff, dit Son Altesse, et je vais m'expliquer en prince qui est resté à son endroit soucieux des moindres nuances de la Constitution, et en homme qui est resté son ami.

» Stamboloff a quitté le pouvoir librement ; il m'a donné sa démission. Je l'ai reçue, par dépêche, à la frontière, à Tsaribrod, en revenant des obsèques de ma sœur à Munich. Pour la troisième fois, Stamboloff démissionnait ainsi, avec l'idée d'une démonstration de son indispensable concours et de rentrer sur un prestige refait.

» Mais le dessous de cette dernière démission est bien caractéristique : des difficultés avaient surgi çà et là dans la levée des impôts, Stamboloff imagina de requérir les paiements en expédiant des soldats. Le ministre de la guerre ne crut pas que l'armée était faite pour cette besogne : il comprit également ce qu'une telle mesure avait de blessant pour la dignité du gouvernement, pour celle du peuple aussi, et refusa. Aigri, ne professant pas précisément des sympathies pour l'armée, et soupçonnant, d'ailleurs, mon sentiment aussi, Stamboloff se plaignit d'empiètement sur son autorité et lança sa dépêche. Comme de coutume, il comptait que j'insérerais aussitôt son nom en tête du gouvernement de demain : je ne l'ai pas fait.

» Des dissentiments entre lui et moi ? Je ne sais quels mesquins incidents d'amour-propre ? Non point : Stamboloff a rendu à son pays d'inoubliables services, et il m'en a rendu de dévoués et d'affectueux à moi-même, il a été mon collaborateur pendant de longues années, je l'ai mesuré à l'œuvre, je sais ce qu'il vaut; pour me séparer de lui, il m'a donc fallu d'impérieuses raisons. Je l'ai si trouvées dans l'amour que j'ai voué à ce peuple bon, simple et franc qui s'en est remis à moi de ses libertés, de son bonheur de sa paix.

» En ces derniers temps, Stamboloff sentait le terrain fuir sous lui, et plus il se sentait diminuer, plus vibrait, naturellement, sa susceptibilité. A ce régime usant de huit années d'une magistrature comme la sienne, peu à peu a faibli en lui la saine appréciation des choses, des hommes, des besoins, des tendances véritables et ce sens de la modération qui est aujourd'hui l'axe de toute durable politique.

» Que de fois j'ai tenté de le faire réfléchir, de le ramener dans la bonne voie. Je le rappelais aux « égards constitutionnels, » à des choix d'agents plus scrupuleux et sûrs, à plus de contrôle dans l'administration et de prudence dans les finances, je lui montrais l'écueil de tant d'inutiles compressions et de duretés, de cet espionnage partout en exercice et de cette lamentable défiance des uns contre les autres qu'il allait propager chez un peuple trop proche encore de son passé pour n'y être point ouvert.

» Aussi bien j'ai fait ce que j'ai dû et suis certain que si je n'avais été là, Stamboloff serait tombé beaucoup plus vite. Puis, ma conscience et mon amitié satisfaites, persuadé qu'au milieu de tout ce qui grondait l'heure, nécessairement, devait un jour sonner, j'ai attendu.

» La voilà. Stamboloff est tombé par sa faute propre, sous le poids d'une longue dureté. Le cri de délivrance, de détente, que unanime qui signalent cette chute témoignent que je suis en accord avec le vœu public. Partout c'est comme un voile noir qui se lève, une obstruante barrière qui saute. J'ai reçu plus de vingt mille télégrammes ; on m'appelle le deuxième libérateur du pays, ce 18 mai, jour de la Saint-Ferdinand, on a fêté aussi l'ère nouvelle. Ce n'était qu'une clameur contre le « tyran abhorré », l'« homme détestable », et les choses se seraient passées simplement si Stamboloff, aide de son second Petkoff, n'avait, pour se donner l'illusion de la popularité, organisé son meeting de gens sans aveu.

» J'ai dû faire sortir des pelotons de cavalerie. Mais je l'ai fait avec la plus stricte réserve me gardant de toute indication contre le ministre hier puissant et ne voulant assister, même de la fenêtre, à aucune de ces précautions de force, sous ce ciel d'Orient où il faut éviter jusqu'à l'apparence d'un « pronunciamento! » Et, dirai-je mon sentiment complet ? Stamboloff, venant me rendre visite au palais pour me remercier de mon rescrit, a été hué, et les « strajors » que vous avez vu garder sa maison c'est nous qui les avons donnés. Eh ! bien, tout le premier, j'éprouve ce qu'il y a de douloureux dans des si prompts représailles et je ne peux admettre ces insultes à un homme tombé. »

Un terrible accident au camp de Châlons

UN TUÉ. — UN BLESSÉ

Paris, 19 juin. — Les premiers renseignements officiels parvenus du camp de Châlons au ministère de la guerre confirment le déculassement d'une pièce au cours des exercices à feu. Un artilleur a été tué, un autre blessé.

Une dépêche postérieure de Châlons dit que l'accident se serait produit dans les circonstances suivantes : Des artilleurs recherchaient des débris de projectiles. Leur voiture passa sur un obus qui n'avait pas éclaté et qui fit explosion. Deux hommes furent atteints, le premier fut tué et le second est mourant. Deux chevaux attelés au fourgon ont eu les jambes broyées; ils ont été abattus.

Paris, 19 juin. — Le *Temps* reçoit de Châlons-sur-Marne par téléphone les détails suivants qui semblent préciser le caractère de l'accident d'hier :

« Au premier coup de feu tiré par la pièce, la culasse, qui était sans doute mal ajustée, a été projetée en arrière, tuant un des hommes qui tenait en main les chevaux attelés à l'avant-train et en blessant deux autres. Deux chevaux ont été éventrés. La batterie du 3e d'artillerie à qui appartient la pièce est en garnison à Stenay (Meuse); elle fait partie de l'artillerie de la 4e division de cavalerie indépendante. Elle était détachée au camp de Châlons pour y exécuter ses exercices à feu. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du mardi 19 juin. — Présidence de M. Burdeau, vice-président. La séance est ouverte à 3 heures.

LA FÊTE DE JEANNE D'ARC

M. le président. — J'ai reçu du président du Sénat la proposition adoptée par le Sénat, après déclaration d'urgence et tendant à l'institution d'une fête nationale annuelle en l'honneur de Jeanne d'Arc. (Exclamations ironiques à l'extrême gauche). La proposition est renvoyée aux bureaux.

Le régime municipal de Paris

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération d'une proposition de loi de M. Michelin, ayant pour objet la réorganisation du département de la Seine et de la ville de Paris, conformément au droit commun.

M. Dupuy déclare que le gouvernement, sans s'opposer absolument à la prise en considération, fait toutes réserves sur le fond de la proposition, qu'il combattrait si elle venait en discussion. La prise en considération n'est pas votée.

M. Vaillant demande la prise en considération pour sa proposition, tendant à appliquer à la ville de Paris et au département de la Seine les lois de 1884 sur l'organisation municipale, et de 1871 sur les Conseils généraux. — Après les mêmes réserves que précédemment faites par M. Dupuy, la proposition est prise en considération.

Troupes sahariennes

La Chambre vote, après en avoir prononcé l'urgence, le projet portant création des troupes sahariennes.

LA PRESTATION DE SERMENT

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, ayant pour objet de modifier le mode de prestation de serment, devant les cours et les tribunaux: cette proposition modifie ainsi le texte légal pour tout juré qui en aura fait la demande par écrit :

« Vous jurez et promettez d'examiner avec l'attention, etc. »

Pour le chef du jury, la déclaration requise par l'article 348 pourrait être ainsi modifiée sur sa demande :

« Sur mon honneur et conscience, la déclaration du jury est, etc. »

Un contre-projet

M. Alexandre Bérard soutient un contre-projet consistant à supprimer purement et simplement les mots : « Devant Dieu et devant les hommes », il faut, dit-il, le serment laïque pour tout le monde (Applaudissements à l'extrême gauche) ; il est inadmissible qu'on puisse se livrer à une inquisition sur les croyances ou les opinions religieuses ou philosophiques : demander aux jurés êtes-vous déiste ou athée ? et créer ainsi deux catégories de jurés. (Très bien ! très bien ! sur les mêmes bancs.)

M. Mirman, rapporteur, soutient le projet; si dit-il, on se préoccupe de laisser la liberté à ceux qui ne reconnaissent pas Dieu, de ne point en parler dans leur serment, on doit également laisser aux jurés, qui croient en Dieu, la liberté de jurer devant lui; ce que nous proposons c'est la liberté pour tous, pour les croyances et pour l'incroyance. La formule religieuse du serment et la présence dans la salle d'audience de quelques emblèmes religieux ne suffisent pas à enlever à la justice son caractère de fonction purement laïque.

En ce qui concerne les emblèmes religieux, ils pourraient être supprimés par une instruction ministérielle; en tout cas, sur ce point il conviendrait de laisser toute liberté aux assemblées départementales.

Nous demandons à la Chambre de repousser le projet de M. Bérard et d'adopter le nôtre, elle fera ainsi une œuvre de pacification. (Très bien sur divers bancs à gauche).

M. le Président. — Je mets aux voix le contre-projet de M. Bérard.

M. le Garde des Sceaux. — Le gouvernement le repousse et accepte le projet du Sénat. (Protestations à l'extrême gauche.)

Le scrutin donne les résultats suivants : Votants, 500; majorité absolue, 251; pour, 224; contre, 276. Le contre-projet Bérard est repoussé.

Discours de M. Goujon

Mgr D'Hulst demande la parole sur le projet de la commission; M. Goujon est inscrit avant lui.

M. Goujon. — Le projet de la commission manque de franchise, on va obliger le juré à une profession de foi; sa demande écrite restera annexée au dossier; il se trouvera désigné à l'attention du public; il y a des gens qui ont la pudeur de leurs croyances ou de leurs opinions (Très bien sur divers bancs), qui désirent ne pas les voir divulguer. De plus, on va créer, parmi les jurés, deux camps, celui des assermentés, et celui des non assermentés; c'est l'accusé qui en pâtira; on va donner lieu à des tiraillements pour la nomination du chef du jury, à une véritable course aux récusations entre le ministère public et la défense; on propose de supprimer simplement le mot Dieu.

M. Mirman, rapporteur. — C'est ce mot qui gêne les libres-penseurs. (Exclamations indignées à droite).

M. Goujon. — Vous laissez néanmoins subsister la formule religieuse ; on continuera à lever la main comme devant une puissance supérieure ; le mieux serait de remplacer les mots « je le jure » par la promesse de dire la vérité.

Lorsque le Sénat a été érigé en cour de justice, on ne lui a pas demandé de serment ; pourquoi l'imposer à d'autres citoyens. (Applaudissements).

Déclaration de Mgr d'Hulst

Mgr d'Hulst. — M. Goujon a au moins le mérite de proposer une règle uniforme et de supprimer le serment judiciaire au lieu de le dénaturer; la commission apporte des paroles qui équivaut à dire : « Je vous donne ma parole, et, si vous ne croyez pas à ma parole, je vous donne encore ma parole. » (Applaudissements à droite.) Pour que le serment soit sérieux, il doit être solennel ; le serment sans Dieu n'est pas un serment; un sacrement sans Dieu perd son caractère sacré. (Nouveaux applaudissements à droite.)

On a prononcé le mot de serment laïque ; c'est « impie », qu'on devrait dire ; vous ne laicisez pas le serment, vous le profanez (Applaudissements), mieux vaut le supprimer entièrement ; aujourd'hui, celui qui a le malheur de ne pas croire en Dieu (rumeur à gauche), est exposé à une amende, s'il refuse de prêter serment.

Je ne suis pas partisan de cette amende; j'attache trop de prix à la liberté de conscience, le mieux serait, en maintenant le serment religieux, d'exclure, des jurys, tous ceux qui refuseraient de le prêter.

Est-ce en faisant des lois odieuses comme celle-ci, est-ce en arrachant ce qui reste encore de ciment divin dans la société que vous prétendez l'orienter vers le progrès ? Est-ce un progrès de détacher les citoyens des croyances religieuses ?

M. Coutant. — Où est-il le bon Dieu ?

M. Avez. — Nous demandons à le voir !

MM. de Bernis, Cazenove de Pradine, de Ramel, Denys Cochin, protestent avec indignation.

Mgr d'Hulst à M. Coutant. — Le Dieu que vous blasphémez est votre créateur ; vous lui devez reconnaissance. (Applaudissements à droite).

M. Coutant. — C'est le Dieu des imbéciles qui vous a créé. (Violentes protestations à droite).

Mgr d'Hulst dédaigne de relever cette injure grossière et continue : Je défie mes contradicteurs de prouver que la proposition actuelle constitue un progrès scientifique et social. Quant au progrès moral, il est intéressé dans la question, mais en sens contraire. Toute atteinte à Dieu devient une atteinte à la morale. (Applaudissements à droite.)

Vous croyez vous solidariser avec les intérêts de vos électeurs en soutenant cette proposition. C'est une erreur grave. Le peuple a besoin de Dieu. (Nouveaux applaudissements.) La grande masse du pays ne demande en aucune façon cette réforme décevante. La Chambre a été nommée pour servir les besoins de la démocratie et non les passions d'une secte. Le pays veut le progrès, mais il ne demande pas que sous prétexte de couronner l'édifice on supprime sa base. (Très bien.)

Le moment est mal choisi pour rabaisser la grande fonction de la justice. (Double salve d'applaudissements à droite)

Mgr d'Hulst, en regagnant sa place, est vivement félicité.

M. Delbet. — La justice est-elle une institution sociale ou religieuse?

Mgr d'Hulst. — Les deux ensemble.

M. Delbet. — La Révolution a fait prévaloir la doctrine du citoyen isolé de toute concession religieuse. C'est dans cette séparation du citoyen et du chrétien que consiste le progrès. La proposition actuelle le consacre en attribuant à chacun la liberté de prêter serment comme il l'entend.

M. de Mun. — Ce n'est pas mon avis.

M. de Bernis. — Pour vous la liberté de conscience consiste à élever le triangle et à enlever les croix. (App. à droite.)

L'amendement Goujon

M. Goujon a déposé un amendement ainsi conçu :

« Le serment judiciaire est aboli. Il est remplacé par la simple promesse de dire la vérité »

M. Gautier. — La commission demande que l'amendement lui soit renvoyé pour l'examiner. Le renvoi est de droit. Le renvoi est ordonné.

M. Lamoussie demande l'inscription en tête de l'ordre du jour de lundi, des propositions tendant à ouvrir un crédit de 8.000.000 en faveur des ouvriers en état de chômage. Cette inscription n'est pas ordonnée. La séance est levée à 6 heures 10.

SÉNAT

Séance du mardi 19 juin. — Présidence de M. Challemel-Lacour, président. — La séance est ouverte à 3 heures 40.

Les habitations à bon marché

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération de la proposition de loi relative aux habitations ouvrières.

Le président donne lecture du décret nommant M. Warnier, commissaire du gouvernement, pour suivre la discussion.

Le Sénat adopte une modification tendant à substituer au titre primitif de la loi celui-ci qui répond mieux au principe de la loi : *Les habitations à bon marché.*

M. Buffet. — Pour autoriser la formation des comités institués par l'article premier de la loi, je ne demande en quoi une loi est nécessaire. Il ne s'agit pas de comités formés par l'initiative privée, mais de commissions administratives dont les membres seront nommés par le préfet. Il y a là une contradiction flagrante entre les principes du rapport de M. Diancourt et les conséquences de la loi. Il en résultera que le gouvernement fournira l'argent. Est ce là vraiment le rôle effacé que le rapport attribue à l'Etat.

L'orateur passe ensuite en revue les autres articles du projet et fait ressortir la difficulté de leur application et conclut ainsi : L'initiative privée est seule féconde. (Très bien, très bien, à droite et au centre.)

Après une courte réplique de M. Diancourt, rapporteur, on met, par le Sénat, au scrutin public, le vote par division de l'article 1er.

Les deux premiers paragraphes sont adoptés et les deux suivants sont renvoyés à la commission qui l'accepte.

Sur la demande de M. Buffet, l'article 2 est adopté. Pour l'article 3, M. Trarieux demande une modification tendant à ce que les dépenses facultatives et non obligatoires à la charge du budget départemental. Le gouvernement ainsi que la commission acceptent la modification proposée par M. Trarieux. L'article 3 est adopté avec les modifications demandées par M. Trarieux.

Les articles 4 et 5, après une discussion entre MM. Buffet, Le Royer, président de la commission, et Diancourt, rapporteur, sont renvoyés à la commission.

L'article 6 est également renvoyé à la commission; l'article 7 est repoussé presque à l'unanimité et la proposition de loi est renvoyée devant la commission. La séance est levée.

DANS LES COULOIRS

A LA CHAMBRE

Le monopole de la rectification de l'alcool

Paris, 19 juin. — Les bureaux ont nommé aujourd'hui la commission de vingt-deux membres chargée d'examiner la proposition de loi de M. Guillemet concernant le monopole de la rectification de l'alcool.

Ont été nommés par ordre de bureau et à raison de deux membres par bureau :

MM. de Bernis et Hugues (Aisne); Codet et Batiot : Lannelongue et Bizouard-Bert ; Rouzaud et Chavoin ; Denoix et Cot ; Gacon et Rivet ; Fleury-Ravarin et Roch; Philipon et Marcel Habert ; Demarçay et Merlin ; Isaac et Ragot ; Guillemet et César Duval.

La commission est favorable au principe du projet. Il n'y a pas, en effet, de membre nettement hostile ; mais la plus grande partie n'admettent la proposition que sous réserves et après une sérieuse étude.

Dans le 4e bureau, M. Delombre a soulevé des objections sérieuses. Selon lui, l'expropriation des rectificateurs coûte fort cher, et, de plus, il se demande si la rectification de l'alcool de vin ne sera pas la mort des eaux-de-vie et des cognacs qui n'existent que par leurs huiles essentielles.

La lutte a été chaude dans le 2e bureau, où M. Codet n'a été élu qu'avec peine contre M. Cunéo d'Ornano et M. Batiot a été élu, après ballottage, contre M. Plichon, nettement hostile au projet.

M. Marcel Habert a soutenu dans son bureau le déjà ancien projet de M. Alglave ; dans ce bureau, M. de Colbert-Laplace, nettement hostile, n'a été battu qu'à un petit nombre de voix.

M. de Bernis, dans son bureau, a déclaré qu'il voterait le projet si les recettes en résultant servent à supprimer tous les droits sur les boissons hygiéniques et notamment sur les vins.

Il va sans dire que M. Guillemet, auteur du projet, élu dans le 1er bureau, a déclaré que son adoption créerait un véritable Eldorado budgétaire en produisant d'énormes ressources; il s'est également appuyé sur l'amélioration de l'hygiène.

Les droits sur les plombs

Paris, 19 juin. — La commission des douanes a voté les modifications suivantes à l'article 222 du tableau A du tarif général des douanes (plombs) : Minerai au-dessus de 30 0/0 de métal 1 fr. 50 et 1 fr. 25; argentifère 3 fr. et 2 fr. 50; non argentifère 4 fr. et 3 fr. 50. Les plombs seront en outre majorés de droits de sortie.

Pour les dérivés du plomb, les droits seront modifiés proportionnellement aux nouveaux droits sur les minerais. Les modifications proposées sur le zinc et ses dérivés ont été disjointes et feront l'objet d'une proposition spéciale. M. Retipon a été nommé rapporteur.

LETTRE PARISIENNE

LES SALONS

Paris, 28 mai. — A Roubaix et Tourcoing, m'avez-vous dit, mon cher Directeur, en m'engageant à vous faire une lettre sur les salons de 1894, « on aime beaucoup les manifestations éclatantes de l'art. » Je le sais, et n'en veux pour preuves que le souvenir de certains chefs-d'œuvre que j'ai vu placés à la cimaise dans les plus belles salles de nos grands industriels; aussi, et pour *remplir exactement la mission que vous avez bien* voulu me confier, vais-je passer rapidement en revue nos « Deux Salons. »

Dans le *Journal de Roubaix*, on sont traitées journellement les questions de la politique et de l'économie sociale, les beaux-arts ne doivent être considérés que pour ce qu'ils sont dans la vie ordinaire : un ornement de l'esprit, un loisir intellectuel. C'est pourquoi je ferai une simple causerie, laissant de côté les dissertations esthétiques. Voici le salon du Champ de Mars, ouvert le printemps, sous le dôme de l'ancien Palais des Beaux-Arts de l'Exposition. Il me faut tout d'abord vous signaler d'abord les fresques que M. Puvis de Chavannes a décorées à l'intention de l'escalier de l'Hôtel-de-Ville de Paris. Voici ensuite, toujours pour le chapitre de la peinture décorative, les ravissantes vues de M. Dubufe. *La fuite en Egypte* est d'une coloration charmante.

Vous vous fais grâce des nudités, desquelles du reste n'émergent que les Gervex.

Remarquable par l'expression des physionomies le tableau de M. Béraud représentant l'humanité aux pieds du Christ.

Admirons en passant, *Le Christ*, de Dagnan-Bouveret, *La dernière heure de J.-C.*, de Carolus Duran, une esquisse fameuse et très admirée, plus recherchée même que le *Poète à la Mandoline* fort joli cependant comme coloris, l'en arrive à M. Weerts, un Rubaisien. Comme Gervex, comme Stevens, comme Stevens, M. Weerts fait courir le sang sous la peau de ses « personnages », il donne la vie à ses portraits et j'ajoute la vie intellectuelle... Voyez son portrait de M. Raphaël, une tête à la Mirabeau, ainsi qu'on l'a dit, ne dirait-on pas qu'il va descendre de son cadre: agir, parler? Sa femme du monde est toujours gracieuse, son enfant est plein de coloris admirable et d'une suave candeur... La peinture de M. J. Weerts est savante, ferme et lucide, l'artiste sait l'appliquer avec une savante maîtrisa. Et maintenant, vous citerai-je par le menu toute la galerie des portraits? Elle vous, croyez-le, la peine d'être parcourue, mais il ne m'est pas permis de m'étendre et je m'arrête là.

Le « coté faible » au Champ de Mars, c'est le paysage, les paysages de style font défaut, on a abusé ici de l'excentricité. A citer parmi les toiles remarquées *les Places d'Eglise*, de M. Karbowski. Ne serait-ce pas M. Krabansky, dont on a estropié le nom ? La toile ici vise à la lumière par la seule ressource de la couleur, la peinture est fine, mais les personnages trop peu en relief. Et les paysages se *poursuivent. Mais, si vous le voulez bien*, nous laisserons acclamer à l'aise nos « hôtes » et nous passerons au Salon des Champs-Elysées.

Le salon des Champs-Elysées diffère de celui du Champ-de-Mars en ce sens que les *Jardins* ne s'y trouvent pas ; ici, c'est l'art pur en ses plus pures manifestations.

Au Champ-de-Mars, nous avons vécu dans le rêve, dans le bleu ; ici, avec Rochegrosse et Bonnat, nous nous trouvons en face de ce qu'on a appelé « les tableaux de tableaux ».

Bonnat nous donne ici *Le triomphe de l'Art*, toile immense, ovale, dont le centre est occupé par le Génie des arts, à la tête rayonnante, et se laissant emporter à tra-

BOURSE DE PARIS DU 20 JUIN

Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cour de clô
100 15	3 0/0.....	...	...	100 22	100 20	100 30
107 10	3 1/2 t. q.	...	...	107 12	107 10	107 15
...	Banq. de France	...	...	...	3930	...
...	B. d'Escompte	...	...	...	...	...
...	Banq. de Paris	...	...	632	631	631
660	Crédit Foncier	...	...	960	960	960
950	Cr. A. Lyonnais	...	...	737	738	738
738	Crédit Mobilier	...	...	...	...	...
...	Lyon.....	...	...	1300	1305	1312
1335	Nord.....	...	...	1792	1800	1802
1795	Panama.....	...	...	...	...	...
...	Suez.....	...	...	2864	2862	...
2863	Extérieure.....	...	...	65 9/32	65 5/16	65 11/32
65 1/8	Italien.....	...	...	79 25	79 30	79 32
79 20	Portugais.....	...	...	...	22	22 3/4
22 3/4	Hongrois.....	...	...	98 40	98 35	98 9/8
98 3/16	Egypte.....	...	...	516	515	515
515 37	Turc.....	...	...	25 55	24 57	...
24 52	Banq. Ottomane	...	...	635 00	635 75	634 06
631 12	Lots turcs.....	...	...	119 25	120 12	120 25
119 75	Russe consolidé	...	...	...	101	100 70
101 ..	Russe nouveau.	...	...	...	88 75	88 75
88 75	Russe Orient...	...	...	65 35	65 35	65 35
65 35	Autrichiens.....	...	...	707	703	703
703 ..	Lombards.....	...	...	...	325	325
225 ..	Nord Espagne.	...	...	103	101	101
100 ..	Saragosse.....	...	...	146	146	146
146 ..	Méridionaux....	...	...	536	538	540
536 ..	Rio-Tinto.....	...	...	...	335 62	335 75
316 25	Tharsis.....	...	...	108 12	111 25	108 12
107 50	Alpines.....	...	...	163 18	161 50	161 81
160 ..	Câbles.....	...	...	127 ..	130 ..	125 ..
125 ..	Impérial.....	...	...	...	502 ..	503 ..
503 ..	Dynamite.....	...	...	...	...	481 ..
481 ..	Mobilier espag.	...	...	...	...	...
...	Tabacs turcs..	...	...	428 49	428 75	429 75
426 75	Roubaix-T. 1893	...	...	...	...	500 50
500 50	Fonc. d'Autriche	...	...	...	...	...
...	3 0/0 nouveau..	...	...	...	...	...
...	Métaux.....	...	...	...	...	...
...	Consolidés.....	...	...	...	...	...
...	Russe 1880.....	...	...	...	...	...
...	Gaz.....	...	...	...	...	...
...	Lyon (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Midi.....	...	...	...	...	...
...	Nord (obligat.).	...	...	...	...	...
...	Orléans.....	...	...	...	...	...
...	Ouest.....	...	...	...	...	...
...	Anglais.....	...	...	...	...	...
...	Autriche or....	...	...	...	...	...
...	Belge 3 0/0....	...	...	...	...	...
...	Ville d'Amiens.	...	...	...	...	...
...	Lille 1880.....	...	...	...	...	...
...	Lille 1883.....	...	...	...	...	...
...	Ville de Lyon..	...	...	...	...	...
...	V. de Roubaix..	...	...	...	...	...
...	Fives-Lille (act)	...	...	...	...	...
...	Téléphone.....	...	...	...	...	...
...	Voitures 4 0/0..	...	...	...	...	...
...	Suez (obligat.).	...	...	...	...	...
...	Caoutchoucs...	...	...	...	...	...
...	Asturies.....	...	...	...	...	...
...	Foncières 1885.	...	...	...